



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation
Bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau de la formation continue et du développement des compétences

0149554955

Note de service

DGAL/SDPRAT/2014-305

14/04/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Présentation du dispositif de formation destiné aux utilisateurs du nouveau système d'information de l'alimentation, RESYTAL, concernant les briques applicatives déployées en 2014.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DRIAAF
DDcsPP
DAAF
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)
Responsables locaux formation (RLF)

Résumé : Cette note a pour objectif de présenter le dispositif de formation associé au déploiement des premières briques applicatives de RESYTAL mises en service en 2014 et le rôle des différents acteurs.

I - Contexte

RESYTAL, nouveau système d'information de l'alimentation va être déployé de façon progressive à partir du courant de l'année 2014, au fur et à mesure de la livraison des différentes briques applicatives qui le composent.

Le processus métier qui a été développé en priorité concerne celui de l'inspection des établissements, associé à la refonte de la gestion des usagers (entreprises, établissements et activités exercées).

Ainsi, la mise en service de l'inspection dans le domaine de la protection des végétaux est prévue pour le 1^{er} janvier 2015, étendue aux domaines de la santé protection animale et de la sécurité sanitaire des aliments au 1^{er} janvier 2016.

Concrètement les briques RESYTAL qui seront déployées courant 2014 sont :

- les premiers éléments du socle technique : le portail RESYTAL, la gestion des habilitations, la gestion des nomenclatures, la gestion des documents et le décisionnel,
- les référentiels : usagers, structures et ressources et méthodes d'inspection,
- l'inspection d'établissements dans le domaine de la protection des végétaux.

Le déploiement de ces différentes briques s'accompagnera d'un dispositif de formation à l'intention de tous les utilisateurs de RESYTAL, dispensé par un réseau d'environ quarante formateurs comprenant le réseau des COSIR renforcé de 20 formateurs internes RESYTAL.

La présente note de service porte sur le programme de formation 2014 des trois briques suivantes :

- **Habilitations** : la gestion des habilitations des applications RESYTAL
- **Usagers** : le référentiel usagers, les nomenclatures associées et la coexistence avec les applications historiques SIGAL, GEUDI et PHYTOPASS 2
- **Inspections PV** : la gestion des inspections d'établissements du domaine de la protection des végétaux, les nomenclatures associées, la consultation des méthodes d'inspections et la coexistence avec les applications historiques GEUDI et PHYTOPASS 2

Il est rappelé ci-dessous les éléments relatifs au dispositif, au public visé, aux objectifs pédagogiques et au contenu de la formation ainsi qu'aux modalités d'organisation des sessions de formation.

NB : la brique intitulée « Gestion de l'inspection produit en abattoir » qui permet l'enregistrement des inspections ante et post-mortem en abattoir de boucherie et qui sera déployée en octobre 2014 fera l'objet d'une instruction spécifique.

II – Présentation du dispositif

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BF CDC) au sein du service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général du MAAF.

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIA AF-DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonnent l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées à ce déploiement, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

Les sessions de formation sont animées par le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes spécifiques), sur la base d'une mallette pédagogique nationale élaborée par la DGAL.

Les formations sont organisées soit au niveau local, soit au niveau régional. Le chapitre « IV. Modalités d'organisation des sessions de formation » précise ce que l'on entend par niveau local et niveau régional.

III.1 Formation à la brique « Habilitations »

Période de formation et niveau d'organisation :

Les sessions de formation de la brique « Habilitations » seront programmées durant le mois de Juin 2014, au niveau *régional*.

Public visé et pré-requis :

Cette formation est exclusivement destinée aux administrateurs délégués RESYTAL des SRAL et des DD(CS)PP, à raison de deux administrateurs au maximum par structure.

NB : *La ré-actualisation de la liste des administrateurs délégués des Directions régionales et départementales dans le cadre du déploiement de RESYTAL est en cours suite à la parution de la note de service DGAL/SDPRAT/2014-173 du 05/03/2014.*

Thèmes abordés :

- Présentation de RESYTAL
- Gestion des habilitations des utilisateurs de RESYTAL
- Rôle d'administrateur local
- Application de gestion des habilitations (webmin) de RESYTAL

Durée de la formation :

- 1 jour

L'annexe 1 fournit une estimation du nombre d'agents à former par région et du nombre de sessions à mettre en place.

III.2 Formation à la brique « Usagers »

La formation à la brique « Usagers » sera dispensée en trois phases :

- Phase 1 : formation des utilisateurs dans les SRAL au niveau *local* (DRAAF, DRIAF, DAAF)
- Phase 2 : formation de quelques représentants des domaines SPA et SSA de chaque direction départementale au niveau *régional*,
- Phase 3 : démultiplication de la formation auprès de l'ensemble des utilisateurs dans les DD(cs)PP, au niveau *local*.

Phase 1 – sessions pour les utilisateurs en SRAL

Période de formation et niveau d'organisation :

Les sessions de formation à la brique « Usagers » à destination des agents de SRAL sont à planifier sur la période d'Octobre à Novembre 2014, au niveau *local* (DRAAF, DRIAF, DAAF)

Public visé et pré-requis :

Cette formation est destinée à tous les utilisateurs RESYTAL des SRAL et aux agents délégataires des FREDON.

Thèmes abordés :

- Présentation générale de RESYTAL
- Brique gestion des nomenclatures du domaine PV
- Brique gestion des usagers
- Coexistence du module Usagers avec les applications existantes GEUDI et PHYTOPASS2.

Durée de la formation :

- 3 jours

Phase 2 – sessions pour les représentants SPA et SSA en DD(cs)PP

Période de formation et niveau d'organisation :

Les sessions de formation à la brique « Usagers » à destination des représentants SPA et SSA de chaque direction départementale d'une région sont à planifier en Janvier 2015, au niveau *régional*.

L'objectif de ces premières sessions de formation est de pouvoir former, dans un temps limité, quelques représentants de chaque direction départementale (entre 2 et 4 représentants en fonction de la taille de la direction départementale) à l'occasion de la mise en service de la brique Usagers pour le domaine vétérinaire. Une fois cette action réalisée, les formateurs pourront alors se mobiliser pour démultiplier cette formation à l'ensemble des agents des directions départementales, ce qui nécessitera un délai plus important.

Public visé et pré-requis :

Cette formation est destinée aux représentants SSA et SPA dans les DD(CS)PP

Thèmes abordés :

- Présentation générale de RESYTAL
- Brique gestion des nomenclatures du domaine vétérinaire
- Brique Usagers
- Coexistence de la brique Usagers avec l'application SIGAL

Durée de la formation :

- 3 jours

Phase 3 – sessions de démultiplication pour les utilisateurs DD(cs)PP

Période de formation et niveau d'organisation :

Les sessions de formation à la brique Usagers à destination des agents des DD(cs)PP sont à planifier sur la période de Janvier à Mars 2015, au niveau *local*.

Public visé et pré-requis :

Cette formation est destinée à tous les utilisateurs RESYTAL dans les DD(cs)PP.

Thèmes abordés :

Identiques aux thèmes abordés pour la formation Usagers – phase 2

Durée de la formation :

- 3 jours

L'annexe 2 fournit une estimation du nombre d'agents à former et du nombre de sessions à mettre en place pour chaque phase
--

III.3 Formation à la brique « Inspections PV »

Période de formation et niveau d'organisation :

Les sessions de formation à la brique Inspection d'établissements dans le domaine de la PV seront programmées sur la période de Novembre à Décembre 2014, au niveau *local* (DRAAF, DRIAF, DAAF).

Public visé et pré-requis :

Cette formation est destinée à tous les utilisateurs RESYTAL des SRAL et aux agents délégués des FREDON. Les participants devront impérativement avoir suivi la formation du module Usagers.

Thèmes abordés :

- Portail du SIAL
- Consultation des méthodes d'inspection
- Nomenclatures associées au domaine de l'inspection PV
- Gestion de l'inspection du domaine PV
- Coexistence du module Inspection avec GEUDI et PHYTOPASS2

Durée de la formation :

- 2 jours

L'annexe 3 fournit une estimation du nombre d'agents à former et de sessions à mettre en place
--

III.4 Dispositif spécifique pour les formations des utilisateurs dans les DOM

Un dispositif spécifique est en cours d'élaboration pour les DOM. Les formations sur les différentes briques seront regroupées et programmées dans le courant du mois de Novembre 2014.

Six sessions seront organisées sur les sites de La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane et St Pierre et Miquelon.

Ces formations seront pilotées au niveau national par la DGAL.

III.5 Modalités pédagogiques

La formation repose sur l'utilisation des logiciels et des malettes pédagogiques mises à la disposition des formateurs. Ceux-ci disposeront en outre d'une valise contenant 7 ordinateurs portables ainsi que de l'ensemble de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée.

Chaque session accueillera au maximum 12 stagiaires.

La structure d'accueil fournira un vidéo-projecteur, un écran de projection et un paperboard.

IV – Modalités d'organisation des sessions de formation

IV.1 Organisation locale/organisation régionale :

On distingue donc bien deux niveaux d'organisation des formations :

- les formations organisées au niveau local : ce niveau local peut-être la direction départementale ou la direction régionale. Ce qui caractérise ce niveau local est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le responsable local de formation (RLF) de la structure (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc ...) et qu'elles ne concernent que les agents de cette même structure.
- les formations organisées au niveau régional. Ce qui caractérise ce niveau régional est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le délégué régional à la formation continue (DRFC) de la région (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc ...) et qu'elles mixent des agents issus de plusieurs structures de cette région.

IV.2 Modalités d'organisation des formations locales :

Pour ces formations locales, le RLF :

- Établit la liste des agents concernés par la formation
- Prend contact avec le DRFC pour l'élaboration du calendrier des formations, le DRFC coordonnant les interventions des différents formateurs RESYTAL.
- Codifie la(es) session(s) de formation sous EPICEA
- Réserve la salle de formation. Il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard.
- Assure la reproduction des supports de formation
- Émet les convocations et les attestations de stage
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire
- A l'issue de chaque session de formation, transmet au DRFC une fiche bilan de la formation (Annexe 4) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remises le formateur.

IV.3 Modalités d'organisation des formations régionales :

Pour ces formations régionales, la délégation régionale à la formation continue :

- Codifie l'action de formation sous EPICEA

- Se coordonne avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation
- Réserve la salle de formation. Il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard.
- Sollicite le formateur RESYTAL
- Assure la reproduction des supports de formation
- Émet les convocations et les attestations de stage
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire
- A l'issue de chaque session de formation, remplit la fiche bilan formation (annexe 4) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remises le formateur.

IV.4 les formateurs RESYTAL :

Ils n'interviennent que sur sollicitation du DRFC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formations au déploiement de RESYTAL ; et en particulier le plan de charge des formateurs.

Ils animent les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique qui a été élaborée par la DGAL.

A l'issue de la formation, :

- ils assurent l'évaluation du stage à partir de la fiche d'évaluation fournie par l'organisateur de la formation (RLF ou DRFC) et lui remet ces fiches remplies
- ils remettent à l'organisateur de la formation la fiche d'émargement signée par les stagiaires

IV.5 Le rôle des DRFC :

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DRFC se voient confier une mission de coordination et de pilotage de l'ensemble du dispositif de formation (régionales et locales). Pour cela, en interaction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes RESYTAL), ils établissent une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier prévisionnel, public concerné). En terme de suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- ils récupèrent les fiches bilans des formations et les transmettent à la DGAL pour analyse
- ils tiennent à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'il transmettent régulièrement à la DGAL dans un but de reporting et de pilotage national.

Ils sont les interlocuteurs de la DGAL pour l'ensemble du suivi et de l'évaluation du dispositif de formation pendant tout le temps du déploiement de RESYTAL. Il associent et s'appuient en tant que de besoin sur le chef de SRAL en charge du pilotage et de la coordination des actions sanitaires au niveau de la région.

IV.6 Prise en charge des frais engendrés par les formations :

Dépenses associées aux stagiaires :

En toute logique, les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront aucune dépense pour les structures.

Seule les quelques formations organisées pour les agents des DD(cs)PP au niveau régional engendreront des dépenses de déplacements et de séjour. Celles-ci seront à la charge des structures d'affectation de ces agents.

Dépenses associées aux formateurs internes :

Les modalités de prise en charge des dépenses de déplacement des formateurs internes sont en cours d'étude.

IV.7 Suivi du déroulement du dispositif de formation :

Le DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.

Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DRFC, les formateurs RESYTAL et le BFCDC afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

L'adjoint au chef du service
des ressources humaines
Jérôme FROUTE

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la coordination
des actions sanitaires C.V.O
Jean-Luc ANGOT

Annexe 1

Intitulé de la formation : brique « Habilitations »

Période de formation : Juin 2014

Niveau d'organisation : régional

Formateurs : réseau des COSIR

Région(s)	Estimation du nombre d'agents à former	Estimation du nombre de sessions
ALSACE--LORRAINE	16	2
AQUITAINE	12	1
AUVERGNE	10	1
BOURGOGNE	10	1
BRETAGNE	10	1
CENTRE	14	2
CHAMPAGNE-ARDENNE	10	1
CORSE	6	1
FRANCHE-COMTE	10	1
HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE	14	2
ILE-DE-FRANCE	18	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	12	1
LIMOUSIN	8	1
MIDI-PYRENEES	18	2
NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE	14	2
PAYS-DE-LA-LOIRE	12	1
POITOU-CHARENTES	10	1
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	14	2
RHONE-ALPES	18	2
Total	236	27

Annexe 2

Intitulé de la formation : brique «Usagers»

	Phase 1 Sessions pour les utilisateurs en SRAL	Phase 2 Sessions pour les représentants SPA et SSA en DD(cs)PP	Phase 3 Sessions pour les utilisateurs en DD(cs)PP
Période de formation	Octobre à Novembre 2014	Janvier 2015	Janvier à Mars 2015
Niveau d'organisation	Local (DRAAF)	Régional	Local (DDcsPP)
Formateurs	Cosir	Cosir	Cosir et formateurs internes

Région(s)	Phase 1		Phase 2		Phase 3	
	Estimation du nbre d'agents à former	Estimation du nbre de sessions	Estimation du nbre d'agents à former	Estimation du nbre de sessions	Estimation du nbre d'agents à former	Estimation du nbre de sessions
ALSACE--LORRAINE	28	4	12	1	93	14
AQUITAINE	28	4	10	1	144	21
AUVERGNE	17	3	8	1	96	15
BOURGOGNE	18	3	8	1	79	11
BRETAGNE	22	3	8	1	256	33
CENTRE	19	3	12	1	103	16
CHAMPAGNE- ARDENNE	13	2	8	1	63	8
CORSE	4	1	4	1	31	5
FRANCHE-COMTE	15	2	8	1	59	8
HAUTE- NORMANDIE-- BASSE-NORMANDIE	38	5	10	1	147	20
ILE-DE-FRANCE	38	5	18	2	127	19
LANGUEDOC- ROUSSILLON	24	3	12	1	92	13
LIMOUSIN	11	2	6	1	58	8
MIDI-PYRENEES	27	4	16	2	178	26
NORD-PAS-DE- CALAIS--PICARDIE	29	4	10	1	136	19
PAYS-DE-LA-LOIRE	26	4	12	1	171	24
POITOU-CHARENTES	17	3	8	1	112	15
PROVENCE-ALPES- COTE-D'AZUR	30	4	12	2	107	14
RHONE-ALPES	22	3	16	2	198	28
Total	426	62	198	23	2250	317

Annexe 3

Intitulé de la formation : brique «Inspection PV»

Période de formation : Novembre à décembre 2014

Niveau d'organisation : local (DRAAF, DRIAF, DAAF)

Formateurs : réseau des COSIR

Région(s)	Estimation du nombre d'agents à former	Estimation du nombre de sessions
ALSACE--LORRAINE	28	4
AQUITAINE	28	4
AUVERGNE	17	3
BOURGOGNE	18	3
BRETAGNE	22	3
CENTRE	19	3
CHAMPAGNE-ARDENNE	13	2
CORSE	4	1
FRANCHE-COMTE	15	2
HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE	38	5
ILE-DE-FRANCE	38	5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	24	3
LIMOUSIN	11	2
MIDI-PYRENEES	27	4
NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE	29	4
PAYS-DE-LA-LOIRE	26	4
POITOU-CHARENTES	17	3
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	30	4
RHONE-ALPES	22	3
Total	236	62

Annexe 4

Fiche Bilan de formation

Libellé de la formation :			
Lieu de la formation :			
Formation locale ou régionale :			
Durée de la formation :		Nombre de stagiaire :	
Date(s) de(s) la formations :		Nom du formateur :	
Code(s) EPICEA du(es) formations(s)			

Synthèse des points qui ont paru très utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation ?

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

Fiche à transmettre à l'adresse suivante : bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Annexe 5
Liste des formateurs

Nom, prénom	Affectation	Régions d'intervention
LEROY Jean-Michel + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Lorraine	ALSACE--LORRAINE
PAWLIW Eric + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Aquitaine	AQUITAINE
JOFFE Thibaud + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Auvergne	AUVERGNE
CUBIZOLLE Jean-Luc + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Bourgogne	BOURGOGNE
GARAUD Jean-Pierre + 4 formateurs internes	DRAAF/SRAL Bretagne	BRETAGNE
BOULOURED Jacques + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Centre	CENTRE
VARIN Michel	DRAAF/SRAL Champagne – Ardenne	CHAMPAGNE-ARDENNE
FRUMHOLTZ Antoine	DRAAF/SRAL Corse	CORSE
JACQUES Gaëtan	DRAAF/SRAL Franche-Comté	FRANCHE-COMTE
MESLIER Cédric + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Normandie	HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE
ROCHE Yves + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Ile-de-France	ILE-DE-FRANCE
SCOTTO Fabienne	DRAAF/SRAL Languedoc – Roussillon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BUTEZ Jean	DRAAF/SRAL Limousin	LIMOUSIN
RATABOUIL Odile + 2 formateurs internes	DRAAF/SRAL Midi – Pyrénées	MIDI-PYRENEES
BOQUET Frédéric + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Picardie	NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE
COUILLARD Daniel + 2 formateurs internes	DRAAF/SRAL Pays de Loire	PAYS-DE-LA-LOIRE
RIGAUD Olivier + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Poitou – Charentes	POITOU-CHARENTES
GRAFFEUIL Hélène + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL PACA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR
GRANGEON Marie-Hélène + 2 formateurs internes	DRAAF/SRAL Rhône – Alpes	RHONE-ALPES